

# SUD-SUD AU MAGHREB ?

par Ahmed MOATASSIME\*

Cette étude, dont le caractère très sommaire est dû aux contraintes de l'édition, risque, dans ses débuts, d'apparaître comme une approche négative pour le Sud-Sud maghrébin, toujours en pointillés à l'instar de ses frontières sahariennes. C'est ce qui explique aussi la forme interrogative donnée au titre dont la signification est également une remise en cause de la démarche exogène qui ne semble envisager la relation Sud-Sud qu'en fonction d'une balance économétrique étriquée. Une balance dont le fléau interétatique risque de ne pas « émerger » d'une « coopération régionale » calquée sur la vieille Europe des Nations. Entreprise longue et périlleuse pour un Maghreb qui dispose d'autres atouts, incomparables, fondés sur une profonde unité de fait : non seulement historique et géographique (mêmes étapes temporelles, même façade méditerranéenne, même chaîné de l'Atlas, même désert...) mais aussi culturelle et spirituelle (arabo-islamique), linguistique et humaine (arabo-berbère) et en prime, malgré tout, un même héritage d'une langue seconde internationale (le français). Or, le Maghreb des États, hérité des frontières coloniales et d'un nationalisme étroit, empêche la réhabilitation du Maghreb des peuples, malgré la création en 1963-1964 d'institutions communautaires, comme le CPCM ou « Comité permanent consultatif du Maghreb », toujours en veilleuse.

Pourtant, même divisé, le Maghreb est à la recherche d'une nouvelle dynamique unitaire qui tiendrait compte des données objectives de la géopolitique et de la dimension humaine du développement<sup>1</sup>.

## I. — LE MAGHREB DIVISÉ

Théoriquement, on peut parler d'un « Grand Maghreb » allant de Nouakchott à Tripoli et de Tamanrasset à Tanger. Mais pratiquement l'inventaire de ce qu'on appelle « Sud-Sud » est quasiment nul, même au niveau du noyau central : la Tunisie et surtout l'Algérie et le Maroc qui, par leur situation géographique et leur poids démographique conditionnent tout le reste<sup>2</sup>. Faute de l'« émergence d'une coopération régionale » significative, on est

\* Professeur à l'IEDES et chercheur au CNRS.

1. Voir, p. 912, la carte géopolitique du Maghreb.

2. Pour les institutions maghrébines, leurs limites et leurs perspectives, voir : CRESM (Université d'Aix), *L'unité maghrébine, dimension et perspectives*, Paris, CNRS, 1972, in-8°, 170 p. ; CERES (Université de Tunis), *La construction du Maghreb*, série « Sociologie », n° 9, 1983, in-8°, 61 p. (en français) et 260 p. (en arabe) ; Mohsen Toumi, *Le Maghreb*, Paris, PUF, 1982, in-12, 128 p.

Revue Tiers Monde, t. XXIV, n° 96, Octobre-Décembre 1983

amené à raisonner par l'absurde en dressant tout d'abord un constat de carences conjoncturelles pour mieux se situer ensuite dans une perspective positive (*infra*, III). En premier lieu apparaît la division maghrébine qui, jusqu'ici, semble notamment être la conséquence logique — ou illogique — des problèmes liés aux frontières artificielles héritées de la colonisation, sur lesquels s'est greffée l'affaire du Sahara occidental dont l'internationalisation, au demeurant, a créé une vive et inquiétante tension dans toute la région.

Le tracé des frontières établi par la France au Maghreb a toujours été contesté par le Maroc et la Tunisie qui soupçonnaient la puissance coloniale d'alors de vouloir réduire les deux pays nouvellement indépendants à leur plus simple expression, afin de conserver à l'« Algérie française » de vastes territoires pris sur l'espace voisin. Mais l'indépendance de l'Algérie s'étant effectuée dans un combat meurtrier à l'intérieur même de ces frontières, il n'était plus question pour elle de les remettre en cause. La Tunisie devait donc renoncer peu à peu à ses prétentions sur le Constantinois et d'autres régions limitrophes du Sahara oriental, et le Maroc à ses revendications sur les régions de Béchar et Tindouf moyennant une exploitation commune des gisements de fer de Gara Djebilat, bien que l'accord ne soit pas encore ratifié.

C'est en définitive le problème du *Sahara occidental* qui allait mettre le feu aux poudres. Il a pris naissance après la signature, le 14 novembre 1975, de l'accord tripartite entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie pour la décolonisation, au bénéfice de ces deux pays, de l'ex-Sahara espagnol. On ne peut revenir sur toutes les péripéties, ni sous-estimer les raisons géopolitiques et économiques du conflit larvé qui a opposé, depuis lors, les régimes étatiques du Maroc et de l'Algérie par « Polisario » interposés; abondamment armé par le colonel Kadhafi qui pourtant se réclame de l'« unité arabe ». Mais il faut rappeler les positions de principe sur lesquelles campent les deux parties. Pour l'Algérie officielle, la décolonisation passe avant tout par le « droit intangible » des peuples à disposer d'eux-mêmes. Pour le Maroc — dont l'opposition de gauche s'est entièrement jetée dans la bataille — ce droit a été exercé dans le cadre unanime des institutions ancestrales existantes confirmant ainsi l'appartenance historique des tribus concernées au même pays, appartenance reconnue en partie par un jugement de la Cour internationale de La Haye. Pour l'Algérie, il s'agit là d'une annexion pure et simple difficile à admettre par un Etat socialiste, attaché au principe de l'intangibilité des frontières coloniales, maintes fois proclamé par l'OUA. Pour le Maroc, ce principe ne peut être appliqué à tort et à travers, notamment à un territoire habité par les mêmes populations arabo-berbères, liées au reste du pays par la continuité géographique et la communauté historique, culturelle et religieuse. D'autant que le Sahara occidental fait partie intégrante d'un contentieux historique avec l'Espagne qui s'était imposée aux Marocains comme une seconde puissance coloniale après la France. La récupération de ce territoire est donc considérée comme un aboutissement d'un long processus hispano-marocain de décolonisation qui a commencé par le Rif, avant de se poursuivre au Sahara, en passant par Ifni et Tarfaya.

Ce dialogue de sourds, non dépourvu de calculs et de méfiance, devait aboutir à l'*internationalisation politique du conflit*. C'est surtout l'OUA (Organisation de l'Unité africaine) qui en a hérité. Après plusieurs réunions avortées qui ont failli conduire à son éclatement, l'OUA a finalement convenu d'un référendum, accepté par les deux parties au sommet de Nairobi en juin 1981

et confirmé à Addis-Abeba en juin 1983. Mais pour le Maroc il s'agit d'un référendum de « confirmation » d'appartenance à la communauté nationale marocaine, alors que pour l'Algérie le référendum devait conduire à l'« indépendance » du Sahara occidental. Or, quelle que soit la valeur de ces interprétations, le problème qui se pose reste essentiellement humain. Entre autres, il s'avère difficile de savoir qui peut voter dans ces mers de sable où tout risque de se fondre et se confondre. Le Maroc s'en tient au chiffre modique de 60 000 à 70 000 « sahraouis » recensés par l'Espagne il y a une dizaine d'années et confirmés par une enquête internationale. Pour l'Algérie, seul le « Polisario » qui combat le Maroc, et qu'elle abrite, est représentatif du Sahara occidental. Elle avance un chiffre variant entre 100 et 300 000 « Sahraouis » que le Maroc considère comme de simples « mercenaires » à la solde de Kadhafi, chassés du Sahel par les sécheresses répétées. La rencontre historique maroco-algérienne entre le président Chadli et le roi Hassan II, le 26 février 1983, avait suscité beaucoup d'espoir, mais ne semble pas avoir débloqué la situation de manière significative.

C'est dire toute la gravité d'une question qui tire son caractère complexe d'une double absurdité. La première repose sur ces frontières artificielles tracées à l'équerre par la colonisation, limitant ainsi le mouvement de populations qui nomadisent généralement à un rayon de plus de 1 000 km à travers tout le désert. A ce titre, cette mer de sable qui va de la Mauritanie au Soudan — et où « naviguent » à dos de chameau toutes les « nationalités » de la région — aurait pu constituer un patrimoine commun à tous les pays limitrophes, telle la mer Méditerranée par exemple. La seconde absurdité est la conséquence de la première, car le terme « sahraoui » ne peut être appliqué, sauf usurpation d'identité collective, aux seuls habitants du Sahara occidental (marocain et mauritanien) à l'exclusion du Sahara central (algérien et malien) ou du Sahara oriental (nigérien et tchadien). En fait, le Sahara, qui signifie tout simplement « désert », est géologiquement « un » et indivisible. C'est sans doute dans cette logique de la nature que s'inscrit l'ambition de Kadhafi qui préconise une entité des « Etats unis du Sahara » allant de l'Atlantique à Tripoli. Projet qui, même irréalisable, risque de déstabiliser inutilement toute la région. Le Sahara deviendrait ainsi, pour la première fois dans l'histoire du Maghreb, son « plus grand commun diviseur » après avoir été, dans le passé, sa principale source de révolutions unitaires, compte tenu d'une profonde communauté religieuse, linguistique et ethnique arabo-berbère.

Or le développement, nécessité impérieuse de notre temps et objectif primordial des hommes, sera régional ou ne sera point...

## II. — GÉOPOLITIQUE ET DÉVELOPPEMENT

En effet, quelle que soit ou sera la démarche unitaire du Maghreb, elle ne peut se limiter au concept étroit d'un développement « endogène » plus ou moins confondu avec l'Etat-nation, sans tenir compte de l'espace maghrébin et avoisinant, ni des rapports de force internationaux. D'autant que l'organisation du monde est encore dominée par les grandes puissances qui imposent toujours leur division internationale du travail héritée de la colonisation, accentuent l'échange inégal et maintiennent le Tiers Monde dans un sous-développement endémique sans précédent.



définis par le regard d'autrui », rappelle à juste titre le grand historien africain Ki-Zerbo<sup>3</sup>. Face à une telle aberration historique, on propose un « nationalisme » désuet comme panacée universelle. Or, non seulement ce concept n'a aucune chance de prendre corps, compte tenu des données internes et de l'état actuel du monde. Mais il s'avère dangereux à terme dans la mesure où il empêche des regroupements régionaux plus viables, face à des jeux d'influence et menées internationales qui ne sont pas toujours motivés par le développement des peuples.

C'est dans ce contexte que l'interprétation géopolitique dépasse, comme nous venons de le voir, le cadre structurel maghrébin qui reste pourtant l'objet de cette étude. Au demeurant, ni l'Afrique, ni les pays arabes, ni le Maghreb donc, ne peuvent ignorer la théorie actuelle des grands ensembles : la Chine, la Russie, l'Amérique, et demain l'Europe... A un moment où se trame devant nos yeux l'équation si complexe de la nouvelle version planétaire, on ne peut, sauf vocation suicidaire, se référer indéfiniment aux nationalismes primaires du XIX<sup>e</sup> siècle européen. C'est pourtant ce qui semble encore se passer au Maghreb, comme dans le reste de l'Afrique. On se réclame de l'unité africaine, arabe ou islamique, mais on ne fait rien pour empêcher la désunion. Or, la relative fragilité d'institutions récentes dans ces pays, contrairement aux vieilles souverainetés, peut constituer un avantage susceptible de rendre les nécessaires opérations unitaires moins douloureuses. Il est temps de se rendre compte que le tracé des frontières, hérité de la colonisation, comporte en lui-même les germes de la division et donc de la dépendance et du sous-développement. La décision de l'OUA (Organisation dite de l'Unité africaine) d'en faire un sacro-saint « intangible » était sans doute sage à court terme. Mais elle s'avérera ruineuse à long terme. A moins qu'un processus de décolonisation mentale ne se déclenche à temps et n'entraîne une vaste remise en cause de vérités établies pour permettre à ces pays d'assumer le risque de leur propre histoire. Sauf exception, rappelons-le, on a créé — et on en créera encore peut-être — des Etats qui coûtent cher par leurs structures importées, sans base historique, ni unité géographique ou culturelle, souvent composites et non solvables, réduits parfois à la mendicité internationale. Que sont devenus les espaces formés par les grands royaumes noirs, ou même par des ensembles viables comme l'ex-AOF ou l'ex-AEF<sup>4</sup> ? La balkanisation de l'Afrique, du Détroit au Cap, a donné naissance dans certains cas à des Etats croupions condamnés à la vassalité pour ne pas disparaître. L'Europe a mis plus de deux siècles, jalonnés de larmes et de sang, avant de se rendre compte, la révolution technologique aidant, des limites du nationalisme. Le Maghreb, comme le reste de l'Afrique, aura sans doute à méditer sur cette leçon historique. D'autant qu'il n'est plus possible pour l'Afrique tout entière, à cause de l'extrême rapidité de l'évolution, de suivre le même itinéraire.

La tension qui sévit déjà trop dans ce continent, notamment dans les zones « tampon » situées entre le Maghreb et l'Afrique noire, n'est qu'un épiphénomène d'un symptôme général dû, entre autres, aux partages arbitraires (*supra*). Ces zones à risque, que tout unit et divise en même temps, seront peut-être « condamnées », tôt ou tard, à se joindre au Maghreb ou à l'Afrique

subsaharienne; ou aux deux à la fois — compte tenu des disparités régionales et ethniques entre le Nord et le Sud — pour éviter un écartèlement linguistique et culturel à leurs populations. De telles éventualités ne sont évidemment possibles que dans une vision unitaire concomitante, entre Maghrébins d'une part, Africains « francophones » ou « anglophones » de l'autre. Il ne s'agit donc pas, comme l'envisageait Nkrumah, d'une unité continentale, qui reste aussi lointaine que l'est encore l'unité arabo-islamique par exemple. Mais il s'agit de former des ensembles cohérents — même sous forme de fédérations fonctionnelles — susceptibles, par leur poids démographique et leur étendue spatiale, de mieux résister à l'érosion historique et d'être aptes à l'implacable évolution du monde. D'autant que la plupart des experts sont désormais d'accord pour dire que le développement passe aussi par la mise en commun et la diversification de toutes les potentialités dont on dispose.

C'est dans une telle perspective que l'unité maghrébine aura également son sens. Elle ne peut procéder ni d'un défi, ni d'un esprit de puissance, mais seulement d'une nécessité vitale pour faire face aux problèmes humains à l'aube du troisième millénaire.

### III. — DIMENSION HUMAINE ET PERSPECTIVES

L'unité maghrébine, comme toute unité régionale, est avant tout un projet humain. Il requiert donc des moyens adéquats en vue de sa réalisation, et des conditions culturelles ouvertes sur une large perspective.

Le projet humain intéresse plus de 50 millions de Maghrébins inégalement répartis : 21 au Maroc (800 000 km<sup>2</sup>); 20 en Algérie (2 400 000 km<sup>2</sup>); 6 en Tunisie (165 000 km<sup>2</sup>); 3 en Libye (1 800 000 km<sup>2</sup>); 1,5 en Mauritanie (1 200 000 km<sup>2</sup>). La disproportion entre le nombre d'habitants et les superficies, dans les cinq pays, s'explique par l'occupation plus ou moins grande du désert saharien, qui peut aussi être à l'origine de la répartition inégale des richesses du sous-sol. La population totale du Maghreb pourrait atteindre 90 millions en l'an 2000. Le taux de natalité y dépasse 4 % (contre 1,2 % dans les pays industrialisés) malgré les mesures draconiennes de limitation des naissances prises au Maroc et en Tunisie notamment. Mais le taux d'accroissement se ramène à 2,9 % en moyenne à cause de la mortalité infantine qui reste 30 fois supérieure à celle de l'Europe. Ce taux est néanmoins suffisant pour expliquer la jeunesse de la population maghrébine : 40 % ont moins de quinze ans et 56 % moins de vingt ans. C'est sans doute l'espoir du Maghreb, mais c'est aussi le problème le plus grave à travers lequel peut se mesurer l'effort du développement. Les richesses étant encore mal réparties au sein des populations et insuffisamment exploitées au niveau des Etats malgré de remarquables réalisations, la condition de ce groupe d'âge constitue un reflet criard d'une situation générale préoccupante accentuée par la crise mondiale. Aussi, les besoins fondamentaux ne sont-ils que très partiellement satisfaits; qu'ils soient sanitaires, nutritionnels, éducatifs, affectifs ou sociaux. Si la plupart des problèmes sanitaires restent liés à des déficiences nutritionnelles, ils ont aussi une conséquence sur l'éducation : le taux de scolarisation varie certes entre 56 à 70 % au Maghreb contre 10 % en moyenne avant les indépendances, mais les déperditions scolaires sont nombreuses. Elles frappent surtout les enfants d'origine modeste dont le milieu ambiant est incapable de fournir

3. Dossier FIRAD, 33, Genève, janvier-février 1983, p. 64.

4. AOF : Afrique occidentale française ; AEF : Afrique équatoriale française.

les nutriments matériels et les stimuli culturels nécessaires à leur épanouissement. Cette situation risque d'être aggravée par les carences affectives dues à des dislocations familiales, notamment dans les zones rurales frappées de plein fouet par l'exode interne et l'émigration à l'étranger. Les problèmes sociaux y deviennent plus aigus et les mutations imposées de l'extérieur rendent parfois onéreux tout effort d'ajustement entre l'école et la vie, l'éducation et l'emploi, les demandes individuelles et l'évolution collective.

Face à cette situation, toute une panoplie de *moyens* est mise en œuvre au niveau de chaque Etat. Mais de telles dispositions manquent d'harmonisation et de coordination au niveau maghrébin, tant sur le plan politique et institutionnel que dans le domaine économique et social. Théoriquement, l'on sait que la volonté politique ne manque pas, mais l'héritage étatique colonial a incité jusqu'ici chacune des parties à réduire le concept du développement à son espace « national », ce qui limite singulièrement toute initiative sociale commune. Or, le Maghreb a toujours vécu — même pendant les années obscures de sa décadence qui ont marqué son éclatement politique depuis le XIV<sup>e</sup> siècle — une intense activité d'échanges dans tous les domaines : économiques, culturels et humains. On ne résoudra probablement rien si, par une nouvelle dynamique, la libre circulation des personnes et des biens n'est pas totalement et entièrement rétablie, sans aucune restriction. C'est le mouvement humain qui est créateur de richesses. Il comporte peut-être un « danger » de « maghrébinisation » des luttes de classes. Mais peut-on empêcher les hommes de réclamer leur part de justice sociale ? Quoi qu'il en soit, c'est un risque à prendre. Risque qui serait sans doute moins grave que celui qui résulterait d'un affrontement fratricide entre Etats au nom d'un nationalisme désuet ou d'un idéologisme mal digéré dont l'Orient arabo-musulman offre encore l'éprouvant spectacle. Certes, plus personne ne réclame dans l'immédiat un « Maghreb des peuples ». Même l'Algérie socialiste, qui a longtemps défendu ce principe, semble désormais plus « réaliste ». A ce propos, le président Chadli a déclaré à l'Adrar que le Maghreb des peuples ne signifiait « en aucune manière qu'il faille outrepasser la volonté des directions et des régimes » (Lamalif, juin 1983, p. 13). Or, la prise en compte d'une telle évidence, partagée peut-être par tous, n'exclut pas la création d'institutions politiques communes, en l'occurrence une « assemblée maghrébine consultative », comme caisse de résonance et creuset d'élaborations et de propositions. Elle viendrait renforcer d'autres institutions, à caractère administratif ou économique, notamment le « Comité permanent consultatif du Maghreb » (CPCM), créé en 1963-1964, mais mis en veilleuse avec les tensions frontalières (*supra*, I et II). Reste à savoir, pour s'en tenir à cet instrument technique s'il venait à ressusciter, comment il pourrait sortir de son étonnement technocratique. Il aura à tenir compte en effet des conditions culturelles qui — même dans les moments de crise, proches ou lointains — ont toujours permis au Maghreb de maintenir ses échanges humains, seuls garants en définitive de la pérennité.

Les *conditions culturelles* n'embrassent pas uniquement l'élaboration d'une culture au sens classique du terme. Elles englobent l'ensemble des comportements humains vis-à-vis des changements accélérés que vivent les sociétés du Tiers Monde. C'est aussi la capacité psychique d'y réagir par une aptitude constante à l'égard de toute épreuve, ce qui implique une sauvegarde du patrimoine culturel, une éducation, une recherche. La sauvegarde du patrimoine culturel est à la fois une résistance psychologique et une dynamique

sociale. Elle est une résistance psychologique dans la mesure où elle préserve l'individu d'une pollution mentale dénuée de valeurs humaines, que le contact « vertical », si nécessaire soit-il avec les sociétés de consommation, a rendu plus féroce<sup>5</sup>. Mais la sauvegarde culturelle pourra aussi être une dynamique sociale si le rempart qu'elle érige ainsi est plus sélectif et sait prendre dans l'expression des autres civilisations ce qui est universel. C'est dire que l'éducation doit fortifier la personnalité maghrébine et développer la prospective. La personnalité maghrébine repose sur la culture arabo-berbère et l'Islam. Il ne servirait à rien de continuer à opposer l'une à l'autre; la culture berbère n'est pas la négation de la culture arabe, elle en est le complément. Tant il est vrai que c'est dans ce creuset que s'est forgée même la personnalité islamique du Maghreb depuis les Almohades (XII<sup>e</sup> siècle). Mais l'éducation, avons-nous dit, doit aussi développer la prospective. Et l'accès à la technologie qu'elle entraîne nécessairement ne peut être l'exclusive d'aucune langue étrangère. La langue arabe peut également y contribuer, même « épaulée » dans l'immédiat par le français, considéré comme « langue étrangère privilégiée » et enseigné dans tout le Maghreb. L'essentiel est que la synthèse culturelle, qui en est le corollaire, ne soit pas subie mais assumée. Une synthèse qui doit être suffisamment ancrée dans l'espace maghrébin aux fins de consolider une unité forgée par la communauté de langues, de religion et de civilisation, mais assez ouverte et attentive à la révolution technologique et à la civilisation universelle<sup>6</sup>.

Il y a là une responsabilité toute particulière qui incombe, en partie, aux chercheurs scientifiques, intellectuels et universitaires. Mais leur participation effective à l'édification du Maghreb uni et à la consolidation de l'espace culturel maghrébin requiert — même à défaut d'encouragements — deux conditions essentielles : la mobilité et la sécurité. La mobilité, car aucun chercheur ni universitaire, aujourd'hui comme hier, ne peut se contenter de faire cavalier seul ou « chambre à part ». Il est obligé de rester à l'écoute du monde, de voyager, voire de s'installer, s'il le peut, où bon lui semble nécessaire, même momentanément. Il est donc sommé de participer à l'évolution scientifique mondiale pour être de quelque utilité dans cette quête redoutable de la connaissance. Une telle mobilité pourrait être à la fois « horizontale », mais aussi « verticale ». Peu importe le lieu où s'effectue une recherche, souvent soumise à d'impondérables conjonctures : à Rabat, à Alger ou à Tunis, comme à Paris, au Caire ou ailleurs. L'essentiel, c'est qu'elle puisse être profitable au Maghreb en particulier et à la connaissance en général. L'épineux problème de la sécurité, et donc de la liberté scientifique, est ainsi posé. Un chercheur ou un universitaire, comme tout intellectuel, ne peut être le porte-parole d'aucun gouvernement ni d'aucune association partisane. Le sens de son engagement scientifique reste déontologiquement lié à une recherche mûrement réfléchie et rigoureusement vérifiée. Mais une telle attitude n'est pas une désincarnation à l'égard de la vie publique, au contraire. Elle n'exclut ni engagements politiques durables, ni prises de position ponctuelles. La confusion ou la séparation des genres qui risque d'en résulter relèvent en définitive d'un droit élémentaire

5. Pourtant la série télévisée américaine *Dallas*, suivie assidûment au Maghreb, n'est pas la plus significative. Des sous-cultures cinématographiques ou journalistiques, marginalisées dans les pays industrialisés, envahissent le marché maghrébin.

6. Cf. Moatassime, *Langue française et pluralité au Maghreb*, numéro spécial de la revue scientifique allemande de langue française *Französisch Heute*, à paraître en juin 1984 (en coll.).

de liberté de conscience à préserver. Dans un cas comme dans l'autre, aucune pression ni répression ne seraient acceptables. Ceci pose le problème de la démocratie dont la responsabilité incombe à tous et à chacun, aux peuples comme aux gouvernants. Sa mise en œuvre reste cependant liée à la nature des institutions politiques et à la capacité de leur évolution. Une chose est certaine : c'est que cette « vieille dame » qu'est la démocratie a du moins le mérite, malgré sa fragilité, de contribuer au règlement pacifique de problèmes qui se posent à la société des hommes.

\* \* \*

Aussi l'unité maghrébine en perspective ne pourra s'accomplir sans la *liberté*, sans la *solidarité*, sans la *diversité*. La liberté individuelle est une condition *sine qua non* de la créativité. Que ce soit à l'école, dans la vie quotidienne ou à l'université, aucune invention ne peut éclore sous la contrainte dont l'effet désastreux est de porter gravement atteinte à l'imaginaire, sans lequel il ne saurait y avoir de développement. Une telle aspiration n'est pas la négation de la rigueur collective qui peut s'exprimer dans une solidarité commune, non seulement entre Etats, mais aussi entre couches sociales et ethniques. D'où l'exigence de la diversité qui ne peut être, non plus, uniquement « verticale », c'est-à-dire une diversité étatique qui relève en définitive de l'éphémère temporel et risque d'être constamment soumise aux aléas des conjonctures. Il s'agit aussi d'une diversité « horizontale », à savoir la prise en compte de la « maghrébinisation » effective de contacts permanents inter- et intra-maghrébins, à travers un large éventail d'associations économiques, sociales et culturelles, formelles ou informelles. Ceci nécessite, avons-nous dit, la libre circulation des personnes et des échanges plus significatifs entre universitaires et scientifiques qui d'ailleurs n'ont jamais cessé, malgré de réelles difficultés. Une politique éducative et scientifique — commune dans ses objectifs mais diversifiée dans ses applications pédagogiques — en serait le garant, comme elle l'a toujours été dans le passé, malgré les avatars historiques. Le Maghreb maghrébin, mais aussi arabe, africain, musulman et méditerranéen, pourra donc faire une synthèse liant le passé au présent pour en projeter les éléments positifs sur l'avenir. Il tirera ainsi parti de son exceptionnelle situation historique, géographique et culturelle aux fins de servir de trait d'union entre différentes civilisations dans un contexte d'épanouissement individuel et de bien-être collectif.

#### *Annexe*

« Dans les années 60 (...) au moment de l'indépendance, mes pâturages de réserve pour l'été se sont retrouvés dans le territoire malien, ceux de la cure salée utilisés à la saison des pluies étaient du côté nigérien, et moi circonscrit dans l'aire voltaïque. »

Ce témoignage accablant d'un « Touareg écartelé », cité par Paul Balta (*Le Monde*, 25 février 1984), nous est tombé sous les yeux au moment où nous corrigions les épreuves. Il confirme en quelque sorte nos observations antérieures (*supra*, II) et justifie davantage *la carte* (cf. p. 912) dont le caractère géographique essaie de montrer les distorsions entre les frontières naturelles, sahariennes et ethniques, et les frontières artificielles issues de la colonisation et imposées par les régimes étatiques.